

Pourquoi l'UE s'entête à signer des accords de libre-échange

Titre(s) : Pourquoi l'UE s'entête à signer des accords de libre-échange [[périodique]]

Ensemble : Alternatives économiques 466

Editeur, producteur : 01/01/26

Description matérielle : pp.20-21

ISSN : 0247-3739

Note sur la description matérielle : 2

Résumé ou extrait : L'Union européenne (UE) poursuit activement la signature d'accords de libre-échange bilatéraux, sans avoir actualisé sa stratégie commerciale, ce qui entraîne de nombreux écarts avec le droit de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Après un accord avec les États-Unis en juillet, conclu sous la menace de droits de douane imposés par Donald Trump, l'UE a finalisé en septembre un nouvel accord commercial avec l'Indonésie. Un accord avec le Mercosur (regroupant plusieurs pays d'Amérique latine) attend encore une signature officielle, tandis qu'un autre avec le Mexique est prêt. Les négociations se poursuivent ou s'accroissent avec l'Inde, la Malaisie, les Philippines, la Thaïlande, les Émirats arabes unis et l'Australie. La libéralisation des échanges est au coeur de l'UE depuis le traité de Rome de 1957, visant à prévenir les conflits interétatiques par l'interdépendance économique, stimuler la croissance grâce aux économies d'échelle et offrir aux consommateurs une large gamme de produits à prix compétitifs. Les justifications géopolitiques de cette politique ont évolué au fil des crises, mais la logique libérale des accords et leur contenu sont restés inchangés. Après la crise de 2008, des accords comme le TTIP avec les États-Unis étaient présentés comme des plans de relance économique sans mobilisation de fonds publics, cherchant à stimuler la croissance par le commerce international et à arrimer l'UE à la croissance mondiale, dont elle n'est plus le moteur. Les accords poursuivent également des objectifs géostratégiques, notamment la diversification de l'approvisionnement énergétique pour réduire la dépendance à la Russie et renforcer l'influence normative de l'UE dans la définition des standards internationaux, tout en soutenant la stratégie américaine vis-à-vis de la Chine. Sous Barack Obama, les négociations commerciales transatlantiques et transpacifiques excluaient déjà la Chine. L'élection de Donald Trump en 2016 et son virage protectionniste ont poussé l'UE à se positionner en défenseur du libre-échange mondial, notamment avec la signature d'un accord avec le Japon, en vigueur depuis 2019. Depuis la pandémie de Covid-19 et la guerre en Ukraine, la priorité est donnée à la sécurisation et à la diversification des chaînes d'approvisionnement, ainsi qu'au rapprochement avec des partenaires " amis ", en particulier d'Amérique latine. Depuis le lancement du Pacte vert en 2019, la politique commerciale européenne est aussi présentée comme un outil de transition énergétique, notamment pour garantir l'accès aux matières premières critiques. L'UE a conclu plus de 40 accords commerciaux et une vingtaine sont en cours. Cependant, les récents chapitres " matières premières " des accords suivent une logique inverse à celle de la promotion d'une exploitation durable et équitable ou de la transformation locale dans les pays producteurs. Par exemple, l'accord avec le Mexique prévoit l'interdiction des monopoles d'exportation, ce qui va à l'encontre des mesures de nationalisation du lithium adoptées par le Mexique en 2022. Malgré

une rhétorique multilatérale, l'UE multiplie les écarts avec le droit de l'OMC, qu'elle défend officiellement, sans ligne claire. L'accord avec les États-Unis en juillet prévoit un traitement douanier et réglementaire de faveur pour les acteurs économiques américains. En octobre, l'UE a proposé des mesures protectionnistes sur l'acier pour protéger la sidérurgie européenne et soutenir la transition vers un acier bas carbone, mais ces mesures donnent l'impression d'un pilotage à vue, sans stratégie coopérative avec d'autres alliés internationaux. L'urgence climatique et la nécessité de politiques agricoles et industrielles au service de la transition écologique et de l'autonomie stratégique imposent de revoir en profondeur les règles commerciales. Plutôt que de simplifier ou d'abandonner les instruments récemment adoptés (taxe carbone aux frontières, règlements contre le travail forcé et la déforestation importée, directive sur le devoir de vigilance), l'UE devrait les mettre en oeuvre de façon ambitieuse, permettant de différencier les biens et services selon leurs caractéristiques environnementales et leurs modes de production. Pour apaiser les tensions diplomatiques, l'UE devrait développer d'autres formes de partenariats stratégiques avec les pays tiers, ne passant pas nécessairement par l'accès au marché, comme des financements climat plus ambitieux, la redistribution des recettes de la taxe carbone aux frontières, des transferts de technologies, la coopération en recherche et l'assistance technique. Cela est essentiel pour l'intégrité des engagements internationaux de l'UE en matière de durabilité et pour convaincre les citoyens de la cohérence du modèle européen. à l'inverse, la poursuite de négociations tous azimuts d'accords préférentiels ajoute des obstacles à une réforme cohérente et juste du droit commercial multilatéral au service de la transition écologique et de la solidarité internationale.

Sujet - Nom commun : Accords commerciaux -- Pays de l'Union européenne
Libre-échange